

# MA GPA

## ETAPE N°1

### LE CONTRAT DE GPA

Ce type de contrat est interdit en France. Vous ne pourrez donc obtenir aucune aide d'un juriste en France sur ce point. Soyez accompagné par un avocat sur place.



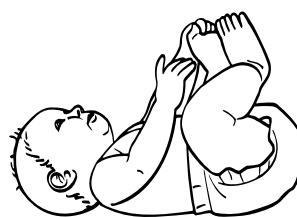
## ETAPE N°2

### AVANT VOTRE DEPART

Prenez contact avec le consulat de France (ou regarder sur le site).

Si vous envisagez une adoption par la suite, prenez déjà contact avec votre Notaire/Avocat.

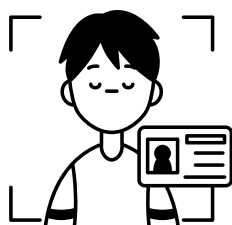
Certaines conditions doivent être remplies pour obtenir l'adoption de votre enfant (filiation/mère porteuse & consentement à l'adoption).



## ETAPE N°3

### LA NAISSANCE

Joie et bonheur. Vos nuits ne seront plus jamais les mêmes.



## ETAPE N°4

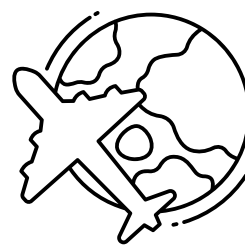
### LA TRANSCRIPTION

Actuellement la transcription de l'acte de naissance ne se fait que partiellement, pour le père donneur de gamètes (ou éventuellement avec la filiation de la mère porteuse selon les pays).

## ETAPE N°5

### LE RETOUR EN FRANCE

Le consulat de France vous remettra un acte de naissance partiel (une seule filiation d'indiquée) et si vous restez suffisamment longtemps sur place un passeport français (et dans certains cas d'urgence un laissez-passer) pour votre enfant.



## ETAPE N°6

### LA PROCEDURE EN FRANCE

Vous pouvez :

- saisir le Tribunal d'une demande de transcription totale de l'acte de naissance si le parent d'intention est mentionné (1)
- déposer une requête en adoption en France
- engager une procédure d'exequatur d'un jugement de filiation étranger

## ETAPE N°7

### LE JUGEMENT

Vous recevez un acte de naissance intégral (avec les deux filiations) et votre livret de famille



(1) la procédure de transcription intégrale de l'acte de naissance de l'enfant suppose que le parent d'intention soit mentionné dans l'acte de naissance étranger. De nombreux auteurs considèrent que cette transcription n'est plus possible depuis la loi bioéthique. Tel n'est pas le cas du Cabinet, mais il faut savoir qu'il s'agira d'une procédure longue et couteuse (nécessitant certainement de saisir la Cour de Cassation, voire la CEDH).

# Les conséquences juridiques d'une GPA

---

## Étape 1 : Le contrat de GPA

- ▶ veillez à ce que le contrat précise lequel d'entre vous (ou lesquels) sont donneurs de gamètes
- ▶ et aux relations juridiques entre l'enfant et la mère porteuse.

## Étape 2 : Les documents nécessaires pour la transcription de l'acte de naissance au Consulat français :

- ▶ vérifier sur le site du Consulat de France

Bien souvent il faut : l'acte de naissance étranger (éventuellement apostillé/légalisé), un acte de naissance de - 3 mois du parent biologique, une pièce d'identité en cours de validité, votre acte de mariage - 3 mois si vous êtes mariés, et le formulaire de demande de transcription (à télécharger sur le site du Consulat).

## Étape 4 : La transcription

En l'état de la législation, et au 1er Janvier 2023, une procédure de transcription intégrale serait juridiquement envisageable, mais il s'agirait d'une procédure militante et longue, qui nécessiterait certainement de saisir la CEDH.

De la même façon et si vous disposez d'un jugement de filiation, une procédure d'exequatur pourrait être envisagée, mais là encore la procédure pourrait être longue.

## Étape 5 : Le retour en France :

Certains pays comme les USA vous remettront un passeport américain pour votre enfant, afin de rentrer en France.

## Étape 6 : L'adoption :

Si l'enfant a - 15 ans, la représentation par avocat n'est pas obligatoire. vous pouvez déposer votre demande tout seul.

Vous devrez choisir entre une adoption simple ou plénière, en générale l'adoption plénière est choisie par les parents.

C'est également le moment de choisir le nom patronymique de votre enfant, qui peut être différent du nom inscrit dans son acte de naissance.